

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/Bac-2022-reconnaitre-notre-charge-de-travail>



école & société

Bac 2022 : reconnaître notre charge de travail

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : mercredi 20 avril 2022

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Le SE-Unsa écrit au ministre pour demander du temps libéré pour les corrections des copies d'épreuves de spécialités et rappeler notre exigence d'une indemnité de contrôle continu.

À quelques semaines du début des épreuves de spécialités (EDS), programmées du 11 au 13 mai, le ministre Blanquer brille par son silence sur le sujet de la reconnaissance de la charge de travail que représentent la correction des copies et l'organisation des épreuves pratiques et orales. Tout est laissé à la main des recteurs et des chefs d'établissement avec de prévisibles différences de traitement pour les enseignants concernés.

L'avis du SE-Unsa

Pour le SE-Unsa, il est inconcevable de demander aux correcteurs d'assurer ces corrections en plus de leur travail d'enseignement et des diverses réunions auxquelles ils doivent participer (les conseils de classe approchent), voire des surveillances d'épreuves de BTS. Tout cela au détriment de leur vie personnelle. Les collègues concernés doivent être libérés de cours au moins la semaine suivant les écrits et au-delà pour ceux qui seront mobilisés de nombreuses demi-journées sur les épreuves pratiques et orales.

Si rien ne bouge, la session 2022 marquera un recul en termes de reconnaissance du travail induit par le baccalauréat. Pour la session précédente des EDS (qui n'a finalement pas eu lieu pour cause de Covid), les organisations syndicales avaient obtenu 6 heures libérées. De même, la session 2021 avait connu, à la demande du SE-Unsa, la création d'une indemnité de contrôle continu, certes tardive et aux modalités peu satisfaisantes, mais une indemnité quand même. Pour la session 2022, alors que le contrôle continu a demandé un investissement important avec les projets locaux d'évaluation, plus question d'indemnité ! C'est un comble pour un ministre qui répète à tout va qu'il souhaite revaloriser les salaires des enseignants !

Reconnaître l'intensification du travail par du temps libéré et par une indemnité, c'est le moins que le ministre (l'ancien ou le nouveau...) puisse faire.

[Lire le courrier au ministre](#)

[Cliquer pour agrandir au format pdf](#)

